

F O R C E O U V R I E R E

Fédération des personnels
des services publics et des services de santé

- Région fédérale Nord -

C O N G R È S
R É G I O N A L

CALAIS,
4 & 5 MAI 2017

FO
la force syndicale

R É S O L U T I O N G É N É R A L E

Le Congrès régional Nord-Pas de Calais des services publics et des services de santé Force Ouvrière, réuni les 4 et 5 mai 2017 à Calais, tient à réaffirmer l'ensemble de ses revendications, conformes au Congrès Fédéral de REIMS des 23 au 27 novembre 2015.

V A L E U R S

Les syndicats des territoriaux et des personnels de santé FO de la région, réunis en Congrès, réaffirment leur attachement :

- aux principes républicains de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité,
- à la Charte d'Amiens, considérant que l'indépendance syndicale est la base de toute action syndicale ;
- au statut général des fonctionnaires et aux spécificités des trois versants de la fonction publique ;
- plus particulièrement, en ce contexte d'élections présidentielles, le Congrès fait siens les mots de Jean-Claude MAILLY, prononcés à l'occasion de la célébration de la fête des travailleurs 2017 : *« Bien entendu, comme annoncé depuis plusieurs mois, Force Ouvrière ne donne aucune consigne de vote. Mais nous rappellerons fermement et publiquement nos positions et revendications. En particulier :*
 - o notre rejet de tout racisme, xénophobie ou antisémitisme ;*
 - o notre exigence de mettre fin, aux plans européen et national, aux politiques d'austérité,*
 - o notre volonté de préserver et renforcer le service public républicain,*
 - o notre rejet de la loi travail et de son amplification,*
 - o notre attachement à la hiérarchie des normes en matière de négociation collective et au paritarisme,*
 - o Sans oublier la protection sociale collective ou la nécessité d'une réforme fiscale guidée par la justice et l'équité. Liberté, égalité, fraternité, laïcité et république sociale ».*

Le Congrès marque son attachement particulier à lutter pour l'égalité dans le milieu professionnel, comme au sein des organisations syndicales Force Ouvrière et plus particulièrement contre les discriminations dont sont victimes les femmes dans les établissements et les collectivités. Ces discriminations sont inacceptables et les organisations syndicales doivent permettre aux femmes d'exercer les responsabilités indispensables pour mener les luttes nécessaires dans ce domaine, comme dans tout autre. Les congressistes notent, avec le secrétariat régional, que les syndicats dans lesquels les femmes prennent la place qui leur revient sont plus efficaces et portent fidèlement les valeurs de Force Ouvrière.

Tout au long de nos travaux, les débats ont porté sur nos revendications particulières et générales, toutes reliées au combat engagé dans l'action commune de l'organisation syndicale Force Ouvrière.

S A L A I R E , E M P L O I & S T A T U T S

Force Ouvrière revendique l'augmentation des salaires, les créations d'emplois statutaires et la défense du statut.

Le Congrès Régional réaffirme la nécessité de garder le cap, en préservant notre indépendance

pour défendre les revendications :

- Augmentation générale des salaires et des traitements (+8% de la valeur du point d'indice et attribution de 50 Points d'indice pour la fonction publique) ;
- De véritables négociations sur les grilles indiciaires et sur les grilles de qualifications ;
- Titularisation de tous les agents en emplois précaires sur des postes statutaires ;
- L'arrêt de la destruction des emplois publics et du non-remplacement des départs à la retraite ;
- Défense et maintien du statut général, des statuts particuliers des titres III et IV, ainsi que des conventions collectives nationales qui seront attaquées de toute part ;
- L'abandon du « compte personnel d'activités » qui remplacerait les règles statutaires et collectives par l'individualisation généralisée des droits, qui remet en cause le code des pensions, comme la catégorie active via le compte pénibilité ;
- Rejet du « protocole » PPCR imposé unilatéralement et signé par certaines organisations syndicales qui en portent la responsabilité, qui remet en cause notamment les avancements d'échelons à la durée minimale, allonge les carrières et bloque toutes remises en cause des acquis qui pourraient être décidées à la suite du rapport Laurent sur le temps de travail dans la fonction publique ;
- Dénonciation des décisions relatives à l'individualisation des carrières et des primes notamment dans le cadre de l'application du RIFSEEP ;

D É F E N S E D E L A F O N C T I O N P U B L I Q U E T E R R I T O R I A L E

Face au regroupement forcé des communes par l'intermédiaire de création de nouvelles métropoles ou de pôles métropolitains, fusions des régions, création de communes nouvelles ;

Face à la destruction programmée des emplois dans la Fonction Publique Territoriale ;

Face aux attaques répétées contre le temps de travail dans la fonction publique, et plus particulièrement dans la Fonction Publique Territoriale, appuyées par les élu locaux, avec comme incidence la remise en cause des accords locaux antérieurs ;

Face aux attaques incessantes contre le CNFPT avec la réduction inquiétante de ses moyens financiers ;

Le Congrès Régional condamne la décision unilatérale et autoritaire du gouvernement qui a décidé notamment de maintenir la cotisation au CNFPT à 0.9% . Cette décision s'attaque au service public de formation, à la formation des agents, laquelle est un pilier de la Fonction Publique Territoriale, qui est elle-même un des piliers de la République.

Les annonces successives de diminution de personnels dans des secteurs entiers de la FPT aux seuls motifs financiers viendront impacter les agents dans leurs conditions de travail et leur vie personnelle. Les missions de service public sont en plein accroissement dans les collectivités, de plus, les transferts de compétences entre collectivités territoriales marquent une volonté de privatisation des services publics, venant par ailleurs détruire le service public républicain, gage d'égalité de traitement du citoyen.

Le Congrès Régional appelle l'ensemble des structures à prendre toute leur place dans les actions organisées pour défendre les emplois, ainsi que les conditions de travail et les acquis sociaux, continuant ainsi les actions engagées depuis de nombreux mois, telles que celle récente du 7 mars dernier.

DÉFENSE DE L'HOSPITALISATION PUBLIQUE ET DU STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

La logique gouvernementale qui vise à remettre en cause les cadres juridiques et statutaires est aussi au cœur du « *programme politique* » de la FHF (Fédération Hospitalière de France). Elle réclame un « coup d'arrêt à la bureaucratie et à la centralisation du système de santé » et veut « engager un vaste mouvement de simplification et de recentrage du ministère ».

Le Congrès Régional rejette les propositions de la FHF qui ressort ses vieilles lunes visant à remettre en cause le cadre juridique de l'hôpital public et celui des personnels. Elle avait déjà, en 2007, au moment du projet de loi HPST, avancé l'idée de transformer les hôpitaux en EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial). En réagissant fermement et rapidement, FO avait réussi à mettre en échec cette opération.

Le Congrès Régional réaffirme son opposition à la mise en œuvre des GHT (Groupement Hospitalier de Territoire) qui aura pour conséquences des suppressions de postes, des suppressions de lits et, à terme, la fusion établissements.

D É F E N S E D E S R E T R A I T E S

Le Congrès Régional rappelle sont attachement indéfectible au retour à la jouissance des droits à retraite à 60 ans après 37.5 annuités de cotisations pour les actifs.

Le Congrès Régional rappelle son opposition aux augmentations des cotisations CSG et RDS sur les pensions de nos Camarades retraités, envisagées par certains candidats aux élections présidentielles qui conduiront à une nouvelle dégradation du niveau des pensions.

En conséquence, il revendique légitimement :

- La revalorisation des pensions en fonction de l'augmentation du salaire moyen et une pension au minimum au SMIC revalorisé,
- Le maintien et l'amélioration des pensions de réversion et la suppression des conditions de ressources,
- Le rétablissement de la ½ part fiscale et l'exonération fiscale des majorations familiales,
- La défiscalisation des suppléments pour enfants (entre 10 et 30%),
- Le retour à la revalorisation annuelle de toutes les pensions de retraite au 1er janvier,
- Le maintien et le développement des services publics de proximité,
- Redonner les moyens de financement issu des cotisations sociales à notre système solidaire et intergénérationnel de la Sécurité Sociale.

Pour la satisfaction de nos revendications : **ON NE LACHE RIEN !!!**

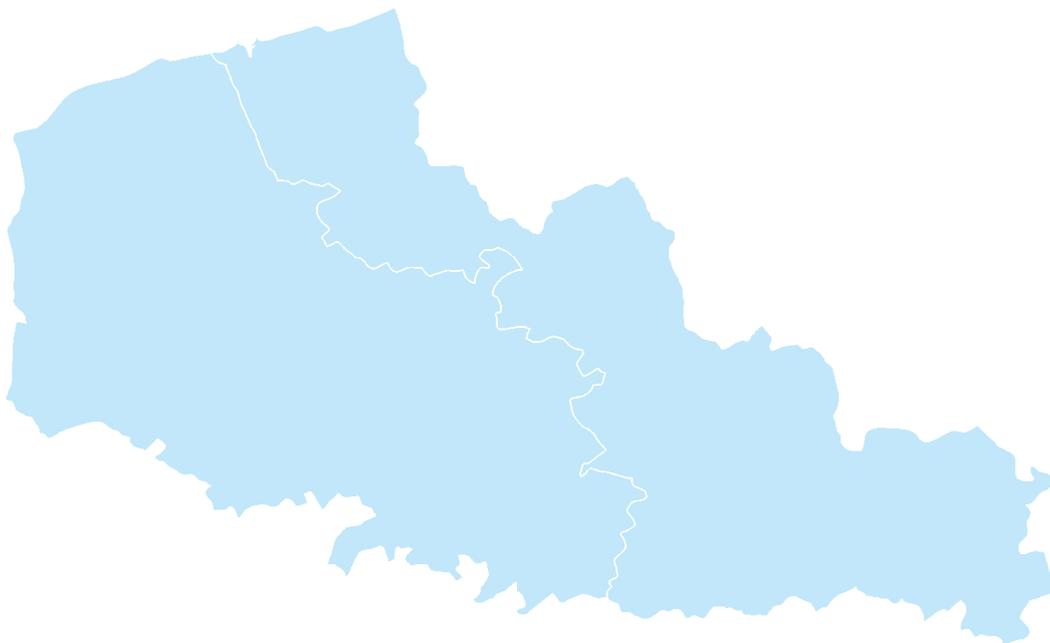
L'échéance des élections professionnelles de 2018 est décisive à plus d'un titre pour Force Ouvrière. Les résultats de 2014 marquent le caractère incontournable de notre syndicat dans les deux branches (territoriale et de santé). Nous pouvons nous appuyer sur l'évolution de ces résultats, ainsi que sur des succès enregistrés dans les élections intermédiaires de cette année

concernant les intercommunalités.

Les résultats que nous avons obtenus l'ont été sur la base d'une campagne axée sur la défense des revendications particulières (effectifs, conditions de travail...) et générales (augmentation des salaires, défense du statut général, des statuts particuliers, des garanties statutaires, maintien du service public...).

Plus que jamais, un travail quotidien sur le terrain doit être mené auprès des adhérents et des collègues, dans le respect des résolutions du dernier congrès fédéral de REIMS ;

**VIVE LE CONGRES REGIONAL !
VIVE CGT-FORCE OUVRIERE !**



RÉSOLUTION DE LA BRANCHE SANTÉ

Le Congrès Régional des services publics et des services de santé Force Ouvrière, réuni les 4 et 5 mai 2017 à Calais, tient à réaffirmer son indépendance syndicale, son attachement aux statuts de la Fonction Publique ainsi qu'à l'ensemble de ses revendications.

CONTRE UNE POLITIQUE DE SANTÉ DÉSASTREUSE

Le Congrès Régional exige l'abrogation de la loi BACHELOT et de la loi Santé de M.S.TOURAINE qui organise les établissements en Groupements Hospitaliers de Territoire (1000 hôpitaux en 135 G.H.T.).

Le Congrès Régional exige la préservation d'un service public républicain de santé, de proximité sur l'ensemble du territoire avec égalité d'accès aux soins et s'oppose à la fermeture de 16 000 lits au niveau national ainsi que la suppression de 22 000 postes, son pendant.

Le Congrès Régional exige pour les établissements sanitaires et médico-sociaux les moyens d'assurer leurs missions de service public.

POUR DES EMPLOIS STATUTAIRES

Le Congrès Régional exige l'intégration des contractuels en qualité d'agents de la fonction publique (200 000 paramédicaux contractuels), revendique la mise en place d'un plan de résorption de l'emploi précaire pluri-annuel et demande l'application sans réserve de la loi SAUVADET.

CONTRE LE P.P.C.R

Le Congrès Régional s'oppose au P.P.C.R. et demande l'ouverture de vraies négociations sur les carrières et les grilles indiciaires garantissant l'égalité salariale entre les femmes et les hommes (déroulement de carrière et reconnaissance à égalité des qualifications), la revalorisation des métiers vers une grille unique des salaires, linéaire, sans ratio, ni quota et pour tous les secteurs de la fonction publique.

Le Congrès Régional refuse l'octroi des échelons, des bonifications ou avancements de grade au mérite et décidé arbitrairement par la hiérarchie.

CARRIERES DES PERSONNELS DE SANTE

Le Congrès Régional exige la mise en place, sans délai, du protocole L.M.D. à l'ensemble des paramédicaux ainsi que la réingénierie du diplôme d'aide-soignant.

ANFH

Le Congrès Régional s'oppose à la ponction de 300 millions d'euros sur les fonds de formation de

l'A.N.F.H. qui sera un obstacle à la promotion professionnelle et continue (ponction supplémentaire sur les salaires différés des fonctionnaires hospitaliers).

CGOS

Le Congrès Régional s'oppose à toute tentative de remise en cause de la prestation maladie. Il exige le retour des prestations décès et mariage à l'identique de ce qui était existant en 2016.

Le Congrès Régional s'inquiète de l'agrément obtenu par Plurelya, organisme concurrent qui propose des prestations et activités bien en deçà de l'offre CGOS. Il appelle l'ensemble de ses syndicats à s'opposer à toute direction tentée de quitter le CGOS.

CONTRE LES ORDRES

Le Congrès Régional demande l'abrogation de tous les ordres. Pour Force Ouvrière, il n'est pas acceptable de payer pour travailler.

CONTRE LES MAUVAISES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le Congrès Régional exige la reconnaissance de la pénibilité pour certains métiers de la Fonction Publique Hospitalière.

Le Congrès Régional exige que des moyens budgétaires supplémentaires soient octroyés sans délai aux établissements de la Fonction Publique Hospitalière afin de pallier au manque d'effectifs, source d'absentéisme et de RPS, au manque de matériel et difficultés d'assurer une maintenance efficace de l'existant

SNMHFO ET CHFO

Le Congrès Régional se réjouit de l'engagement des médecins et cadres hospitaliers dans les mobilisations engagées pour la défense du Service Public.

SECTEUR PRIVÉ

Le Congrès Régional soutient tous les travailleurs du secteur privé engagés dans la lutte contre leurs dégradations de leurs conditions de travail et de rémunérations, contre la destruction progressive du Code du Travail organisée au travers de la Loi El Khomry.

HEURES DÉPARTEMENTALES MUTUALISÉES

Le Congrès Régional s'inquiète du changement programmé dans le mode de calcul des HDM qui pénalisera à terme le travail syndical auprès des petites structures.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

Le Congrès Régional appelle tous ses syndicats à oeuvrer pour la réussite de cette échéance électorale.

DÉVELOPPEMENT SYNDICAL

Les Congressistes de la branche santé réaffirment la nécessité de poursuivre et d'amplifier l'implantation de Force Ouvrière sur tout le territoire régional.

Vive le Congrès Régional des Services Publics de Santé !

Vive Force Ouvrière !



RÉSOLUTION DE LA BRANCHE TERRITORIALE

Les syndicats des territoriaux du Nord et du Pas-de-Calais ont procédé à un bilan de la situation des agents des collectivités, de l'emploi, des conditions de travail et des moyens dont ils disposent pour porter leurs revendications.

Ils ont adopté la présente résolution.

LE CONGRÈS SE FÉLICITE de l'augmentation régulière du nombre d'adhérents aux syndicats de territoriaux FO. Le nombre d'adhérents permet le développement d'un militantisme efficace et rend notre organisation incontournable dans les négociations avec les employeurs territoriaux, en même temps qu'il nous permet d'installer le rapport de force indispensable.

LA REFORME TERRITORIALE ET LES POLITIQUES LOCALES

La loi portant sur une nouvelle organisation territoriale de la République, dite *loi NOTRe*, représente une menace pour les droits des agents territoriaux et leurs conditions de travail.

LE CONGRÈS DÉNONCE la désorganisation des collectivités territoriales suite à la réforme territoriale, les effets néfastes de ce texte qui met à mal les principes républicains d'égalité de traitement des usagers, l'éloignement des lieux de décision supprimant toute proximité de l'action publique.

LE CONGRÈS DÉNONCE les conditions dans lesquelles cette réforme vient s'appliquer sur les territoires, sans discussion avec le syndicat, sans information préalable des représentants du personnel et des agents qui éprouvent un réel sentiment d'abandon.

Avec la Fédération des Personnels des Services Publics et des Services de Santé, *LE CONGRES DEMANDE* le retrait de ce texte.

LE CONGRÈS CONSTATE qu'une offensive de suppression d'emplois publics touchant toutes les catégories des personnels des collectivités est déjà engagée (non-remplacement et recours massif à l'emploi précaire). Cela contribue inévitablement à la dégradation des conditions de travail et du service public de proximité.

LE CONGRÈS APPELLE TOUS LES AGENTS DES DÉPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS DE CALAIS à organiser la résistance en se battant :

- contre les suppressions d'emplois,
- contre la mobilité forcée, qu'elle soit géographique ou fonctionnelle.

EMPLOI

LE CONGRÈS CONDAMNE la suppression de nombreux postes ne permettant plus aux agents d'assurer correctement leurs missions de service public et de proximité.

LE CONGRÈS DÉNONCE la menace de voir supprimer des services au sein des collectivités du

Département à travers la loi NOTRe, notamment par le recours aux délégations de services publics.

LE CONGRÈS RAPPELLE son attachement à la fonction publique de grade, contre la logique des métiers qui mènerait inévitablement à la destruction des carrières des agents et de la garantie de leurs droits.

LE CONGRÈS CONSTATE une évolution dans le sort réservé aux cadres. Jusqu'ici relativement épargnés, ces derniers subissent de plus en plus le dénigrement, le harcèlement, les mises au placard. Certains élus sont devenus des princes, entourés d'une cour et d'un système, qui viennent perturber le bon fonctionnement des services publics locaux.

LE CONGRÈS CONDAMNE l'usage à l'emploi dit « d'insertion » pratiqué par un nombre croissant de collectivités, en dehors de toute logique de lutte contre le chômage, sans le savoir-faire qui est celui des véritables entreprises d'insertion ; ces collectivités utilisent ces salariés précaires en concurrence avec les agents territoriaux ;

RISQUES PSYCHO-SOCIAUX

LE CONGRÈS CONDAMNE les pressions morales, les menaces et les brimades dont sont victimes des agents territoriaux, à la demande des autorités territoriales, de la part de collègues. Ces agissements destructeurs sont érigés en méthode de management et sont destinés à exclure des agents.

LE CONGRÈS APPELLE tous ses militants à être solidaires des agents victimes, quels que soient leurs statuts et grade, et d'apporter leur concours aux syndicats en vue de combattre ces actes inadmissibles.

LE CONGRÈS SALUE les victoires obtenues par l'action syndicale, contre le management par la terreur, certains exemples locaux nous montrent que la suprématie de la hiérarchie peut être contestée et que l'injustice peut être abattue.

CONDITIONS DE TRAVAIL

LE CONGRÈS CONSTATE avec effroi le nombre de collègues souffrant de pathologies liées au travail. Les syndicats ont fait part de leurs expériences concernant certains agents notamment ceux employés en qualité de ripeurs, d'aides à domicile, d'aides soignant ou encore les ATSEM. Ces agents, les plus concernés par l'invalidité, sont aussi ceux pour lesquels le reclassement est le plus complexe.

LE CONGRÈS DENONCE le manque d'implication des collectivités territoriales dans les démarches de prévention des risques professionnels, de l'accompagnement à la mobilité interne par la formation et, plus généralement, à la tendance à ne voir ces questions que sous l'angle de la gestion comptable.

LE CONGRÈS APPELLE ses militants à s'informer et à se former à la maîtrise des dispositifs et outils existants, afin d'entrer dans des négociations avec les employeurs territoriaux sur ces questions.

LE CONGRÈS RÉAFFIRME par ailleurs, la nécessité de respecter la loi sur l'embauche des travailleurs en situation de handicap.

T R A I T E M E N T , S A L A I R E S E T P O U V O I R D ' A C H A T

Au niveau national, la rigueur budgétaire ne doit plus servir d'alibi pour s'opposer à toute augmentation des salaires et dans nos collectivités, les dépenses de personnel ne doivent pas être considérées comme les variables d'ajustement des budgets mis à mal par la réduction des dotations de l'Etat.

LE CONGRÈS REVENDIQUE la revalorisation du point d'indice, des grilles indiciaires, de l'action sociale et des pensions.

LE CONGRÈS APPROUVE la décision de l'union Interfédérale des agents de la Fonction Publique Force Ouvrière de ne pas signer le protocole d'accord PPCR, jugeant le texte inadmissible car n'offrant pas les revalorisations attendues par les agents et remettant en cause certaines dispositions statutaires (suppression de la durée minimale d'avancement d'échelon notamment).

LE CONGRÈS DÉNONCE également des décisions relatives à l'individualisation des carrières et des primes, et les dangers attachés à l'application dans les collectivités du RIFSSEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) car il institue une soi-disant culture du résultat au détriment de l'égalité de traitement des agents.

LE CONGRÈS REVENDIQUE l'ouverture de véritables négociations du cadre général du RIFSSEP pour tous les agents, y compris les futurs agents, tout en rappelant que les syndicats ne doivent pas devenir co-gestionnaires du régime indemnitaire.

LE CONGRÈS CONTESTE aussi le fait de lier l'entretien professionnel annuel des agents à leur rémunération et craint que le flou entourant le régime indemnitaire soit une nouvelle source de décision arbitraires.

LE CONGRÈS RÉAFFIRME que la prime au mérite, dite CIA, est un chantage financier dangereux et inacceptable. Cette prime facultative, si elle est mise en place, sera désastreuse et va engendrer des désagréments importants au sein des services.

LE CONGRÈS EXIGE avec la Fédération l'intégration de toutes les primes dans le traitement.

S A T I S F A C T I O N D E S R E V E N D I C A T I O N S

LE CONGRÈS CONSTATE une évolution des rapports sociaux et notamment la difficulté croissante d'obtenir des autorités territoriales le respect des engagements pris dans le cadre de discussion informelles.

LE CONGRÈS RAPPELLE que les DGS et DST sont des collègues territoriaux, qu'ils ne disposent pas de la légitimité nécessaire à mener des négociations, ni de conclure un quelconque accord au nom de la collectivité.

LE CONGRÈS RÉAFFIRME son attachement à la méthode initiée par FO en reposant sur le triptyque

: « revendiquer, négocier, contracter ».

LE CONGRÈS AFFIRME ENCORE, ET AVEC VIGUEUR, que seule la mise en place d'un rapport de force favorable est de nature à permettre l'ouverture de négociations menant à la satisfaction de nos revendications tant locales que nationales.

E N C O N C L U S I O N

LE CONGRÈS RAPPELLE que pour le syndicalisme indépendant, c'est en revendiquant, en négociant, en agissant, en résistant, qu'on défend le progrès social, la démocratie, la liberté.

Face aux menaces sans précédent pesant sur le service public et le statut général de la fonction publique, il faut combattre toutes les politiques d'austérité, les contre-réformes qui, sous couvert de rigueur budgétaire, conduisent au démantèlement et à la privatisation des services publics et de la fonction publique.

Les délégués des syndicats FO des territoriaux de la région, réunis en congrès, prennent l'engagement de *RENFORCER FO*, organisation syndicale libre et indépendante, confédérée, au sein de la Fédération des Personnels des Services Publics et des Services de Santé.

Vive le syndicalisme libre et indépendant !
Vive la CGT-Force Ouvrière !

